



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

10 MARS 2014

Paris, le

Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Service des entreprises,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D des
entreprises

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
www.recherche.gouv.fr

DÉCISION D'AGRÉMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

ABICH SRL

28924 VERBANIA -ITALIE

Cet agrément est accordé au titre des années : **2014,2015,2016.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Christian Orfila